



COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

« Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaines, Sombacour,
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N°44 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2020

Convocation en date du : 1^{er} septembre 2020

Présidence : Monsieur Claude COURVOISIER

Lieu : Espace Carouge à Levier _Communauté de Communes Altitude 800

Membres en exercice : 24

Arc-sous-Montenot	Patrick GRILLON	X
Bians-les-Usiers	Aurélien DORNIER	X
	Martial BICHET	X
Chapelle d’Huin	Béatrice PRITZY	X
	Cédric BRAGARD	X
Évillers	Jean-Philippe DESCOURVIERES	X
Gevresin	Louis BOURGEOIS	X
Goux-les-Usiers	Éric BOURGEOIS	X
	Claudine CATTET	Excusée
	Nicolas ROYET	X
Levier	Marc SAULNIER	X
	Nathalie SIEVERT	X

Levier	Isabelle CUENOT	X
	François GARCIA	X
	Coralie GABRY	X
	Frédéric DOLE	Absent
	Christophe MICHEL	X
	Léonie SCHNEITER	X
Septfontaines	Bernard JEANNIN	X
	Christian RATTE	Absent
Sombacour	Frédéric TOUBIN	X
	Ahmed KALLAL	X
Villeneuve d’Amont	Marie-Claire MONNIN	X
Villers-sous-Chalamont	Claude COURVOISIER	X

X = membre présent à la réunion

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Modification des statuts pour la prise de compétence Maison France Services,
- 2/ Modification des statuts pour la prise de compétence Maison de Santé Les Usiers,
- 3/ Convention avec l'Office de Tourisme de Destination,
- 4/ Participation financière des adhésions des partenaires du tourisme à l'Office de Tourisme de Destination,
- 5/ Convention 2020 avec l'ONF,
- 6/ Proposition des membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directes,
- 7/ Suppression d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe de 9/35^{ème},
- 8/ Création d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe 30/35^{ème},
- 9/ Transfert des pouvoirs de Police Spécial au Président de l'EPCI,
- 10/ Point sur les dossiers suivants : PLUi, Musicart's et l'hôtel restaurant « Le Commerce »

Informations et questions diverses

Madame Marie-Claire MONNIN est désignée secrétaire de séance pour ce conseil.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de l'enregistrement des séances.

Points 1 et 2 : Modification des statuts pour la prise de compétence : Maison de Santé de Goux-les-Usiers et Maison France Services de Levier

Le Président rappelle que la communauté de communes Altitude 800 exerce déjà la compétence pour la gestion de la maison de santé de Levier.

Aussi, lors du dernier conseil communautaire du 27 juillet 2020, il a été convenu de modifier les statuts de la collectivité afin de pouvoir gérer, en plus, les bâtiments suivants : Maison de Santé de Goux les Usiers et Maison France Service de Levier.

Le Président informe également qu'il profite de cette modification afin de mettre à jour la composition du conseil communautaire et ainsi respecter la nouvelle répartition des sièges, arrêtée par le Préfet en date du 03 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de modifier les statuts de la communauté de communes ainsi :

« Le nombre total de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes CCA 800 est fixé à 24 sièges (arrêté préfectoral n°25-2019-10-03-008 du 03 octobre 2019)

Communes membres	Nombre de sièges
Arc sous Montenot	1
Bians les Usiers	2
Chapelle d'Huin	2
Evillers	1
Gevresin	1
Goux les Usiers	3
Levier	9
Septfontaines	1
Sombacour	2
Villeneuve d'Amont	1
Villers sous Chalamont	1

[...]

« 6. Gestion des bâtiments des maisons de santé de Levier et de Goux-les-Usiers, de la gendarmerie de Levier et Maison France Services de Levier. »

- Demande à M. le Président, d'engager la procédure de consultation des communes membres sur cette extension de compétence.

Patrick GRILLON se questionne sur la compétence « Très Haut Débit » et notamment par rapport aux infrastructures sur la commune d'Arc-sous-Montenot du NRA ZO. Au départ, la CCA avait participé au financement du projet et la commune au fonctionnement, c'est pour cela qu'une convention avec Orange avait été établie. Le Président à souvenir que la convention, entre la communauté de communes et la société Orange, n'avait pas été renouvelée. Contact sera pris par les services de la CCA avec Patrick GRILLON pour éclaircir ce point.

Point 3 : Convention avec l'Office de Tourisme de Destination

Le Président rappelle l'historique de cette structure : l'idée était de mettre en place une structure à l'échelle du pays du Haut-Doubs, car il y avait une incohérence en matière touristique entre nos territoires. Certaines collectivités adhéraient à l'office initial, d'autres non, les taxes de

séjour n'étaient pas toutes appliquées, il n'y avait pas de point d'informations...Les sommes ont donc été réunies entre les cinq communautés de communes (CC Frasnè-Drugeon, CC Montbenoît, CC du Grand Pontarlier, CC Lac et Montagne et la CCA 800) et un coefficient de touristicité fut calculé afin de répartir par les participations de chacune.

Monsieur le Président donne maintenant lecture :

- de la convention cadre ayant pour objet de définir et de préciser les droits, obligations et responsabilités incombant aux diverses communautés de communes du Pays du Haut Doubs ainsi que les participations financières pour l'année 2020 avec un montant de 10 150 € pour notre communauté de communes,
- de la demande du bureau de l'office de tourisme du Pays du Haut Doubs qui propose, en plus de la convention cadre et du budget de fonctionnement, de faire délibérer la communauté de communes pour valider une subvention exceptionnelle de 945 euros pour lancer la réflexion sur les stratégies d'accueil et de marketing (Fonds de soutien aux actions de développement). La répartition de ce fonds se fait par rapport au coefficient de touristicité des collectivités.

Le conseil communautaire à 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Aurélien DORNIER et Marc SAULNIER) :

- autorise le Président à signer la convention de fonctionnement pour l'année 2020 avec l'association office de tourisme du Pays du Haut Doubs précisant la participation financière de 10 150€ de notre collectivité,
- accepte le versement d'une participation exceptionnelle de 945 € comme défini dans la convention.

Eric Bourgeois prendra contact avec Elisabeth Contejean, directrice de l'OT de Destination afin qu'elle vienne présenter cette structure, aux conseillers communautaires.

Point 4 : Participation financière des adhésions des partenaires du tourisme à l'Office de Tourisme de Destination

Pendant le confinement, les présidents de communauté de communes avaient été réunis et avaient partagé la volonté de supporter le domaine du tourisme dans cette crise sanitaire en prenant en charge la cotisation de base pour chaque professionnel du tourisme sur son territoire.

Six professionnels adhèrent actuellement à l'office du tourisme, sur le territoire de la CCA, ce qui représente un montant total de 1200 euros.

Eric Bourgeois rappelle, au conseil communautaire, l'aide votée au profit des entreprises, en partenariat avec la Région pour soutenir l'économie régionale. Il se dit donc favorable à cette participation pour soutenir, cette fois-ci, nos entreprises touristiques locales.

Le Président propose au conseil communautaire de valider cette aide exceptionnelle.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Valide cette participation de 1200 euros à verser à l'office du tourisme de destination.
- Autorise le Président à signer tous documents s'y référants.

Point 5 : Convention 2020 avec l'ONF (Office Notarial des Forêts)

Le Président donne lecture de la convention d'entretien de la Route des sapins en forêt domaniale de Levier et des travaux à réaliser pour l'année 2020.

Cette convention fait état d'un montant de prestations évaluées à 15 900 € comprenant les frais de personnels ONF, les prestations réalisées par des entreprises ainsi que les fournitures.

L'ONF et la CCA 800 s'engagent à participer chacun à hauteur de 50 % au financement de ces charges.

Le Président en profite pour informer et inviter les membres du conseil à visiter la maison forestière du Rondé que la collectivité envisage d'acquérir.

Monsieur Aurélien Dornier, demande au Président, si un tel projet pourrait-être envisagé sur le Val d'Usiers. Le Président précise que la forêt de la route des sapins est, une domaniale, et non communale. Cependant, dans le cadre de sa compétence tourisme, la communauté de communes pourrait tout à fait envisager, un autre projet similaire s'il était structurant pour son territoire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de reconduire la convention avec l'ONF,
- valide sa participation à hauteur de 7 950 €,
- Autorise le président à signer la convention avec l'ONF pour le montant sus-indiqué.

Point 6 : Proposition des membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directes (CIID)

Mr le Président rappelle que conformément au Code général des impôts, une CIID doit être créée dès lors que l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) a opté pour le régime de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

Le Code Général des Impôts précise les modalités de fonctionnement de la CIID et de désignation de ses membres. Aux termes de l'article 1650 du CGI, la CIID comprend, outre le Président de l'EPCI -ou son adjoint délégué- qui en assure la présidence, dix commissaires.

Les dix commissaires titulaires ainsi que les dix titulaires suppléants sont désignés par les soins du Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant, sur proposition des communes membres.

Conformément à l'article 1650 A du CGI, la présente liste a été établie sur proposition des communes membres de l'EPCI :

GEVRESIN	Thierry Sage	Dominique PICHON
	Aurélie BELPOIX	Johan SAGE
	Gerald BEZ	Catherine MARESCHAL
	Armand MARESCHAL	Claire PLANTY
CHAPELLE D'HUIN	GUINCHARD Frédéric	Dominique MONNERET
	Catherine GALY	Annie GUYOT
	Chantal BOBILLIER	Angélique CHARPY
	Eric DUXIN	Véronique DEFRASNE
BIANS LES USIERS	Martial BICHET	DORNIER Romain
	BADOZ Christiane	DORNIER Julien
	CORDIER Gabriel	DORNIER Adeline
	BULLE Lilian	GENDROZ Vanessa
LEVIER	Michel MAGNET	Daniel LETONDOR
	Gilbert CUENOT	Pierre LOMAZZI
	Gaëlle LONCHAMPT	Caroline BLAIN
	René CHAMBELLAND	Dominique OREN
EVILLERS	DESCOURVIERES Jean-Philippe	DESCOURVIERES Karine
	BAUD Jean-Michel	SPRING Jean-Marie
	NICOLIER Romuald	PETITE Frédéric
	DESCOURVIERES Aline	VERGUET Yves
ARC SOUS MONTENOT	Gilles JEANNINGROS	Rodolphe MICHEL-AMADRY
	Martial ROGNON	Elisabeth LEPEULE
	Patrick GRILLON	Gilles VENIAT
	Ludovic LAURENT	Sébastien NOMMAY
GOUX-LES-USIERS	Jean-Louis MARION	Pierre AUDY
	Mireille GRANDJEAN	Anne MOREL
	Marion MYOTTE-DUQUET	Sandrine BORNE
	Nicolas MUYARD	Thierry MARADAN
VILLERS SOUS CHALAMONT	Louis PIANET	Patrick LAMBERT
	Bruno BOLE RICHARD	Claude CHABOD
	Laurent DUBOZ	Eric GROSPERRIN
	Yves JEUNET	Chantal ABISSE
VILLENEUVE D'AMONT	Jean-Yves ROLET	Laurent MARSOUDET
	Joelle ROLET	Antoine MONNIN
	Yann JUGUET	Sylvie GIRARD
	Liliane GREUSARD	Céline PICHON
SOMBACOUR	Frédéric TOUBIN	Fabienne BLONDEAU
	Ahmed KALLAL	Noël HENRIET

	Michèle GUYON	Elisabeth KOGLER
	Fabrice VILLAME	Antoine TOUBIN
SEPTFONTAINES	Jérémie GUYOT	Philippe TYRODE
	Franck LAMBERT	José CARRACEDO
	Corinne PALMA	Luc PRITZY
	Annie CARTEYRADE	René RATTE

Le conseil communautaire valide à l'unanimité cette proposition de liste.

Points 7 et 8 : Suppression et création d'un agent technique de 2^{ème} classe

Le Président informe le conseil communautaire du départ de Madame PRITZY, ATSEM à l'école de Sombacour, pour une autre collectivité. Après avoir étudié le dossier, le poste a été proposé à Madame Manuella MICHEL qui vient d'obtenir son CAP AEPE et son écrit au concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Madame MICHEL Manuella à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Accepte la création d'un poste d'Agent Technique de 2^{ème} classe à hauteur de 30/35°,
- Supprime le poste d'Agent Technique de 2^{ème} classe à hauteur de 9/35°,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Point 9 : Transfert des pouvoirs de Police Spécial au Président de l'EPCI

Les transferts dits « automatiques » sont les suivants :

Assainissement : SPANC automatique. Assainissement collectif reste à la responsabilité des Maires dans le cadre de leurs pouvoirs de la police générale du Maire. La suppression des mares et fossés à eaux stagnantes est exclue du transfert automatique également.

Collecte des déchets : Les pouvoirs de police des Maires sont transférés directement au Président du SMCOM. Attention, les pouvoirs de police liés à la gestion des dépôts/décharges sauvages sont compris dans le pouvoir de la police générale des Maires.

Aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage : Transfert au Président de l'EPCI de la réglementation concernant les zones d'accueils des gens du voyage (possibilité de prendre des arrêtés interdisant l'installation de ces personnes). En cas d'une atteinte à l'ordre public, ce sont automatiquement les pouvoirs de la police générale du Maire qui sont exercés. A savoir que nous ne sommes pas dans l'obligation d'avoir une aire d'accueil puisque la communauté de communes ne possède pas de communes de + de 5000 habitants.

Voirie : Pas de transfert possible du pouvoir de police du Maire concernant la circulation et le stationnement ainsi que la délivrance des autorisations de stationnement de taxi puisque la CCA n'est pas compétente.

Habitat : compétence dans nos statuts. Comprend les procédures de péril et des édifices menaçants ruine / la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation / la sécurité des établissements recevant du public à usage total ou partiel d'habitation.

Ces transferts automatiques peuvent être dénoncés par les conseils municipaux, , par le biais d'une délibération, dans un délai de 6 mois suivant l'élection du Président de la CCA soit jusqu'au 17 janvier 2021. A défaut, le transfert devient effectif à l'expiration de ce délai.

Les Transferts dits « facultatifs ou volontaires » :

- Sécurité des manifestations culturelles et sportives organisée dans des établissements communautaires (uniquement pour les bâtiments communautaires : Maison de Santé, Gendarmerie, Ecole de Sombacour)
- Défense extérieure contre l'incendie
- Dépôts sauvages des déchets (différent du transfert automatique ci-dessus)

Le transfert de ces pouvoirs requiert l'avis favorable de tous les Maires des communes membres et du Président. La décision est actée par arrêté préfectoral. Chaque Maire doit en faire la demande au Président par lettre recommandée. À ce jour très peu de communes ont initié cette démarche.

Point 10 : Informations sur les dossiers en cours

- **PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale) :** Marc Saulnier rappelle les réunions d'informations à destination des élus municipaux les 23 et 30 septembre 2020. Il fait état des lieux des réunions à prévoir, des étapes de cette procédure ainsi que de l'échéance, si tout se déroule comme prévu, qui est fixé pour la fin de l'année 2023.
- **Musicart's :** Les élus ont rencontré l'association dernièrement afin de discuter du renouvellement de la convention au titre de l'année 2020 et notamment la répartition des frais entre les deux communautés de communes. En quelques mots ce qui a été dit : Les écoles de la CFD bénéficient d'interventions de l'école de musique non pas à titre gratuit mais financées par l'ensemble de ses communes. Notre participation pour l'année 2020 s'élève à 30 000 euros et 32 000 euros pour la CFD. La CCA a ce jour souhaiterait que la répartition se fasse au prorata du nombre d'enfants inscrit dans chaque EPCI car d'après le bilan annuel 2019, les enfants de notre territoire représentent seulement 35% de l'effectif total contre 59% pour la CFD. Contact sera pris avec les élus de la CFD.

- Restaurant « le commerce » : Le Président et Marc SAULNIER, ont rencontré le gérant du restaurant à sa demande puisque les loyers évoqués lors du portage foncier, ne sont pas conformes, à ce que l'EPF (Etablissement Public Foncier) demande aujourd'hui. Un premier chiffrage a déjà été établi pendant le mandat dernier ; il portait sur l'aménagement de quatre chambres d'hôtels. Monsieur Eric BOURGEOIS pense qu'avant tout nouveau chiffrage, il faut savoir dans quel état est le bâtiment et quels sont les travaux à réaliser pour le vendre conforme et aux normes pour accueillir aujourd'hui une clientèle à l'hôtel ou au restaurant. Il pense également que le prix au m² indiqué dans le premier chiffrage est largement sous-estimé ou qu'il ne correspond pas véritablement, à la situation actuelle du bâti. François GARCIA est favorable au soutien de ce commerce dans le village mais se demande toutefois, quelle est la capacité financière du gérant à faire face, à l'avenir, à un loyer qui augmentera considérablement. Il est important d'être vigilant sur ce point afin de ne pas endetter la collectivité et d'empêcher la réalisation d'autres projets communautaires. Eric BOURGEOIS précise qu'il avait déjà fait cette observation lors du précédent mandat. Le Président lui informe que le loyer payé par le gérant n'avait pas été annoncé lors du vote du portage EPF.
- Rentrée des classes : Marie-Claire MONNIN informe le conseil que la rentrée s'est bien passé et de l'ouverture d'une classe pour l'école Pergaud de Levier. François GARCIA en charge des bâtiments s'occupe des travaux afin que cette nouvelle classe fonctionne dans de bonnes conditions très rapidement. Des visites des écoles sont programmées par les commissions écoles et bâtiments pour échanger avec les élus locaux et les directeurs d'écoles. Le Président félicite Marie-Claire MONNIN et François GARCIA pour leurs implications dont ils ont fait preuve afin que cette rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Informations et Questions diverses

- Relais Petite Enfance : Habituellement le relais se rend dans les locaux du périscolaire de Sombacour, afin d'intervenir auprès des assistantes maternelles. Du fait de la Covid-19, il n'est plus possible qu'un adulte extérieur au périscolaire ne rentre dans le bâtiment. Monsieur Frédéric TOUBIN a donc proposé une solution de repli à la salle des fêtes en attendant de transférer les prochaines animations dans la salle de motricité du groupe scolaire, en collaboration avec les institutrices. Marie-Claire MONNIN profite de cet échange pour demander qu'un délégué soit désigné lors du prochain conseil pour représenter la CCA au sein du Relais.
- Béatrice PRITZY nous informe que le nouveau correspondant de l'Est Républicain pour les 11 communes est Patrick RACLE, actuellement en charge du Val d'Usiers. Les coordonnées sont données aux élus.
- Nicolas ROYET demande quand aura lieu une réunion de la commission communication. Rendez-vous pris le 12 octobre prochain à 20h à la CCA.

- Marc SAULNIER informe que M. BULLE Nicolas souhaite s'installer sur le secteur en tant que maraîcher. Il est donc à la recherche d'un terrain d'un hectare environ.
- Le Président évoque sa rencontre avec le SYDED où le sujet d'une SEM (Société d'Economie Mixte) énergie fut abordée pour une éventuelle installation sur le terrain de « La Vrine ». Il s'agirait d'une centrale photovoltaïque assez haute qui permettrait le pâturage des animaux en dessous. Une étude complète et gratuite peut-être réalisée avec le SYDED sans que cela ne nous engage. Eric BOURGEOIS rencontrera le SYDED afin d'échanger plus techniquement, notamment au niveau du PLU de Goux-les-Usiers.

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 5 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Président,

Claude COURVOISIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CCA 800
"Espace Levier - Val d'Usiers"
EP 21 - 25270 LEVIER